

Syndicat étudiant du cégep Marie-Victorin  
7000, rue Marie-Victorin, local E-017  
Montréal, Québec  
H1G 2J6  
Téléphone : 514-325-0150, poste 2427  
Télécopieur : 514-328-3815

---

**PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**  
**Tenue à la salle Désilets, le 20/02/2019**

---

**Note de lecture : La proposition finale de grève adoptée est mise en gras vers la fin du document**

**Ordre du jour**

[Quorum constaté à 12h47 ; 1248 personnes se sont inscrites à l'AG]

- 0. Procédures
- 0.1 Ouverture
- 0.2 Praesidium
- 0.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Lecture et adoption des procès-verbaux
- 1. Grève
- 1.1 Plénière
- 1.2 Vote
- 2. Varia
- 3. Fermeture

---

**0. Ouverture**

Leatitia propose l'ouverture de l'assemblée générale

**0.1 Animation et secrétariat**

Leatitia propose :

Que Istvan Szalai soit à l'animation et que Nicolas soit au secrétariat

Marie-Maude appuie

**0.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Proposé par Marie-Maude

- 0. Procédures
- 0.1 Ouverture
- 0.2 Praesidium
- 0.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Lecture et adoption des procès-verbaux
- 1. Grève
- 1.1 Plénière
- 1.2 Vote

- 2. Varia
  - 3. Fermeture
- Appuyé par Leatitia

### **0.3 Lecture et adoption de dernier pv**

---

Marie-Maude appuie propose l'adoption du PV du 14 novembre 2018

Leatitia appuie

Adopté à l'unanimité

---

## **1. Grève**

### **1.1 Plénière**

Marie-Maude propose  
Une plénière obligatoire de 30 minutes de 12h53 à 13h23  
Laetitia appuie

Adopté à l'unanimité

Isanna propos de rallonger la plénière de 30 minutes de 13h30 à 14h07  
Laurence appuie  
La proposition est adoptée à majorité

Marie-Maude propose de lever les cours pour la durée de l'AG  
Laetitia appuie  
La proposition est adoptée à majorité

Madeleine propose que les tours de parole de la plénière se terminent  
Rachel appuie

La proposition est adoptée à majorité

La plénière se termine à 14h33

### **1.2 Vote**

Maxime propose :

*Considérant que les stages non rémunérés constituent du travail gratuit et que ceux-ci ont cours dans les domaines traditionnellement et majoritairement féminins ;*

*Considérant que les compressions budgétaires du gouvernement dans le secteur public deviennent le fardeau des travailleur.euse.s mais aussi des stagiaires, parmi lesquel.le.s sont surreprésenté.e.s les femmes, les parents-étudiant.e.s et les personnes immigrantes, au même moment où les stages déjà rémunérés permettent l'obtention de crédits d'impôts, de subventions et autres mesures d'allègement fiscal aux entreprises ;*

*Considérant qu'en 2017-2018, quelques journées de grève de plus de 20 000 étudiant.e.s ont contraint le gouvernement à octroyer aux étudiant.e.s en éducation une compensation financière pour leur stage final;*

*Considérant qu'une compensation financière n'est pas une solution pérenne, qu'elle ne reconnaît pas le travail accompli par les stagiaires et qu'elle n'a aucune incidence sur leurs conditions de travail;*

*Considérant que 20 associations étudiantes réparties en Outaouais, à Montréal, à Québec, à Sherbrooke et à Trois-Rivières ont lancé l'ultimatum au gouvernement de déclencher la grève générale illimitée des cours et des stages à l'hiver 2019 advenant son refus de mettre en place un programme de rémunération pour tous les stages à tous les niveaux d'étude ;*

*Considérant que la semaine de grève du 18 au 24 novembre 2018, menée, à son plus haut point, par près de 60 000 étudiant.e.s dans 7 régions différentes, a contraint le gouvernement à entendre les revendications étudiantes, notamment lors d'une rencontre le 13 décembre 2018;*

*Considérant que le travail entamé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a pour but de hiérarchiser les stages et les niveaux d'études, et de maintenir l'exclusion des stages de la Loi sur les normes du travail;*

*Considérant que l'Association des Étudiantes Sages-Femmes du Québec a déjà adopté un mandat de grève générale illimitée;*

*Considérant que plusieurs assemblées générales de grève se tiendront dans les prochaines semaines à travers le Québec;*

*Considérant la nécessité de maintenir des espaces de débats et d'organisation durant la grève afin de discuter de son déroulement, des actions à venir et des offres du gouvernement;*

*Considérant qu'une grève des cours n'entraîne pas une reprise complète des heures manquées;*

*Considérant que les étudiant.e.s exécutent déjà des centaines d'heures de stage durant lesquelles elles démontrent leur aptitude à exécuter des tâches dans leur milieu de travail;*

*Considérant que les journées de stages manquées à l'occasion de la grève adoptée en travail social et en enseignement à l'automne 2017, l'hiver 2018 et l'automne 2018 n'ont pas été reprises et n'ont pas empêché l'atteinte des objectifs de la formation pratique;*

*Considérant la journée internationale des femmes le 8 mars;*

*Que le SECMV soit en grève le 8 mars et la semaine du 18 au 22 mars 2019 pour exiger la rémunération de tous les stages et la suppression de l'exclusion des stagiaires de la Loi sur les normes du travail;*

*Que le SECMV organise une assemblée générale de reconduction de grève le vendredi 22 mars 2019 si :*

- 20 000 étudiant.e.s, incluant le SECMV
  - réparti.e.s dans 3 régions administratives
- adoptent un mandat de grève d'au moins une semaine*

*Qu'à cette assemblée générale de reconduction se tiennent des discussions sur l'efficacité de la grève et de l'état de la mobilisation, et que se tienne un vote sur la continuation ou non de la grève;*

*Que le SECMV exige la rémunérations de toutes les heures de stages complétées à la session hiver 2019;*

*Qu'advenant une reprise des heures de stage, dans certains cas exceptionnels, le SECMV défende une reprise partielle des heures manquées à l'occasion de la grève comme c'est le cas pour la formation théorique;*

*Que, durant cette grève, le SECMV participe aux rencontres hebdomadaires de la Coalition montréalaise pour la rémunération des stages et qu'il invite tous ses membres à y participer.*

Marcello propose de supprimer les paragraphes :

*Que le SECMV organise une assemblée générale de reconduction de grève le vendredi 22 mars 2019 si :*

- 20 000 étudiant.e.s, incluant le SECMV
  - réparti.e.s dans 3 régions administratives
- adoptent un mandat de grève d'au moins une semaine*

*Qu'à cette assemblée générale de reconduction se tiennent des discussions sur l'efficacité de la grève et de l'état de la mobilisation, et que se tienne un vote sur la continuation ou non de la grève;*

Et d'ajouter *sans possibilité de reconduction* après *Que le SECMV soit en grève le 8 mars et la semaine du 18 au 22 mars 2019*

Eliza appuie

680 POUR  
Minorité claire CONTRE

L'amendement est adopté

Paméla propose :

*Que le SECMV soit en grève le 8 mars sans possibilité de reconduction pour exiger la rémunération de tous les stages et la suppression de l'exclusion des stagiaires de la Loi sur les normes du travail;*

Lucie appuie

minorité POUR  
majorité claire CONTRE

L'amendement est battu

Gabrielle propose l'amendement :  
*Que les locaux restent ouverts durant la grève.*

Proposition de sous-amendement :  
De design intérieur et de mode  
Minorité claire POUR  
Majorité CONTRE  
Le sous-amendement est rejeté

Vote sur l'amendement :  
Majorité POUR  
Minorité claire CONTRE  
L'amendement est adopté

Laetitia propose de lever les cours pour la durée de l'AG  
David appuie

492 POUR  
CONTRE  
Abstention

La proposition est adoptée

Proposition d'amendement :  
*Que l'AG de reconduction de grève soit le 21 mars*  
295 POUR  
512 CONTRE

L'amendement est rejeté

### **Vote sur la proposition principale qui se lit maintenant comme suit :**

**Considérant que les stages non rémunérés constituent du travail gratuit et que ceux-ci ont cours dans les domaines traditionnellement et majoritairement féminins ;**

**Considérant que les compressions budgétaires du gouvernement dans le secteur public deviennent le fardeau des travailleur.euse.s mais aussi des stagiaires, parmi lesquel.le.s sont surreprésenté.e.s les femmes, les parents-étudiant.e.s et les personnes immigrantes, au même moment où les stages déjà rémunérés permettent l'obtention de crédits d'impôts, de subventions et autres mesures d'allègement fiscal aux entreprises ;**

**Considérant qu'en 2017-2018, quelques journées de grève de plus de 20 000 étudiant.e.s ont contraint le gouvernement à octroyer aux étudiant.e.s en éducation une compensation financière pour leur stage final;**

**Considérant qu'une compensation financière n'est pas une solution pérenne, qu'elle ne reconnaît pas le travail accompli par les stagiaires et qu'elle n'a aucune incidence sur leurs conditions de travail;**

**Considérant que 20 associations étudiantes réparties en Outaouais, à Montréal, à Québec, à Sherbrooke et à Trois-Rivières ont lancé l'ultimatum au gouvernement de déclencher la grève générale illimitée des cours et des stages à l'hiver 2019 advenant son refus de mettre en place un programme de rémunération pour tous les stages à tous les niveaux d'étude ;**

**Considérant que la semaine de grève du 18 au 24 novembre 2018, menée, à son plus haut point, par près de 60 000 étudiant.e.s dans 7 régions différentes, a contraint le gouvernement à entendre les revendications étudiantes, notamment lors d'une rencontre le 13 décembre 2018;**

**Considérant que le travail entamé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a pour but de hiérarchiser les stages et les niveaux d'études, et de maintenir l'exclusion des stages de la Loi sur les normes du travail;**

**Considérant que l'Association des Étudiantes Sages-Femmes du Québec a déjà adopté un mandat de grève générale illimitée;**

**Considérant que plusieurs assemblées générales de grève se tiendront dans les prochaines semaines à travers le Québec;**

**Considérant la nécessité de maintenir des espaces de débats et d'organisation durant la grève afin de discuter de son déroulement, des actions à venir et des offres du gouvernement;**

**Considérant qu'une grève des cours n'entraîne pas une reprise complète des heures manquées;**

**Considérant que les étudiant.e.s exécutent déjà des centaines d'heures de stage durant lesquelles elles démontrent leur aptitude à exécuter des tâches dans leur milieu de travail;**

**Considérant que les journées de stages manquées à l'occasion de la grève adoptée en travail social et en enseignement à l'automne 2017, l'hiver 2018 et l'automne 2018 n'ont pas été reprises et n'ont pas empêché l'atteinte des objectifs de la formation pratique;**

**Considérant la journée internationale des femmes le 8 mars;**

**Que le SECMV soit en grève le 8 mars et la semaine du 18 au 22 mars 2019 sans possibilité de reconduction pour exiger la rémunération de tous les stages et la suppression de l'exclusion des stagiaires de la Loi sur les normes du travail;**

**Que les locaux restent ouverts durant la grève.**

**Que le SECMV exige la rémunération de toutes les heures de stages complétées à la session hiver 2019;**

**Qu'advenant une reprise des heures de stage, dans certains cas exceptionnels, le SECMV**

**défende une reprise partielle des heures manquées à l'occasion de la grève comme c'est le cas pour la formation théorique;**

**Que, durant cette grève, le SECMV participe aux rencontres hebdomadaires de la Coalition montréalaise pour la rémunération des stages et qu'il invite tous ses membres à y participer.**

Résultats du vote :

655 POUR  
338 CONTRE  
+2 abstention  
(995 votes)

La proposition est adoptée à majorité

## **2. Varia**

Aucune intervention

## **3. Levée**

Elysa propose la levée